

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

VILLE DE SCEAUX

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL D'EMPRISES DE 118m²
SITUEES PLACE DE GAULLE ET RUE VOLTAIRE**

DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

NOTICE EXPLICATIVE

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE	3
1)	Préambule	3
2)	Présentation du projet De Gaulle et de ses aménagements.....	3
II.	LE PROJET DE DECLASSEMENT PRESENTE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	9
1)	Identification des emprises concernées par le projet de déclassement	10
a)	Lot 1a, volume 1	10
b)	Lot 1g2	14
c)	Lot 3a2	14
2)	Analyse des impacts prévisibles et des avantages de la présente opération de déclassement.....	16
a)	Circulations piétonnes	17
b)	Circulation automobile	20
c)	Stationnement.....	24
d)	Végétalisation.....	25
3)	Appréciation sommaire des dépenses à réaliser	25
III.	CADRE REGLEMENTAIRE, DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT, COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE	26
1)	Organisation de l'enquête publique	26
2)	Composition du dossier d'enquête	27
IV.	ANNEXES.....	27

I. CONTEXTE

1) Préambule

La ville de Sceaux est implantée sur une colline du bassin versant de la Bièvre. Le bourg ancien s'est développé sur un point haut, à distance des fonds humides et inondables des vallées du ru de la Fontaine du Moulin et du ru d'Aulnay. Il s'est constitué le long de l'ancien chemin qui permettait de rejoindre les bourgs voisins, par la crête de la colline. Ce chemin est devenu aujourd'hui la rue Houdan et ses prolongements, qui relie le lycée Lakanal à la gare de Robinson en passant par le centre-ville.

Séquence majeure de l'axe urbain Houdan, la place du Général De Gaulle est située en cœur de ville, au croisement de deux voies départementales : la RD 60 (rue Houdan et avenue de Camberwell) et la RD67 (rue de Fontenay et rue Voltaire). Il s'agit d'un lieu très fréquenté, tant par les Scéens que par les habitants des villes voisines. L'attractivité du centre-ville de Sceaux (commerces notamment) draine une population importante et a une incidence sur la fréquentation et les usages de la place du Général de Gaulle.

Aujourd'hui cette place est essentiellement un nœud routier et un parking desservant le centre-ville de Sceaux. Malgré sa position stratégique à l'entrée du centre-ville et les commodités d'accès et de stationnement, la place marque une rupture entre la rue commerçante de la rue Houdan et les quartiers environnants, en raison :

- du manque de visibilité de l'entrée de la rue piétonne et du centre-ville piétonnier ;
- du morcellement du linéaire commercial et du manque de visibilité des commerces de la place ;
- de la déconnexion des espaces publics avec juxtaposition des espaces qualitatifs et réservés aux piétons de la rue commerçante d'une part et des espaces de la place où la voiture domine d'autre part, où les usages et les domanialités sont moins clairs et où le confort des piétons et la qualité des aménagements ne sont pas satisfaisants. Cette déconnexion est fortement marquée par la barrière physique que constitue la traversée des voies départementales et le parking de surface ;
- du manque de cohérence de cet espace, caractérisé par la confrontation de formes urbaines contrastées.

Le programme de requalification des espaces publics de la place du général de Gaulle et de ses abords prévoit notamment la recomposition de l'espace urbain : le front urbain des rues Houdan et Voltaire sera ainsi réaligné sur les axes de l'intersection de Gaulle.

Ce recalibrage nécessite de redéfinir le domaine public départemental et de procéder au déclassement de 118 m² issus des emprises du domaine public routier départemental.

2) Présentation du projet De Gaulle et de ses aménagements

Le projet de la place du Général de Gaulle

Délimité par le château de l'Amiral, le carrefour avec la rue Hippolyte Boulogne au sud, le parvis de la Poste à l'ouest et le début de la rue Camberwell à l'est, le site de la place du général de Gaulle se situe au cœur de Sceaux.



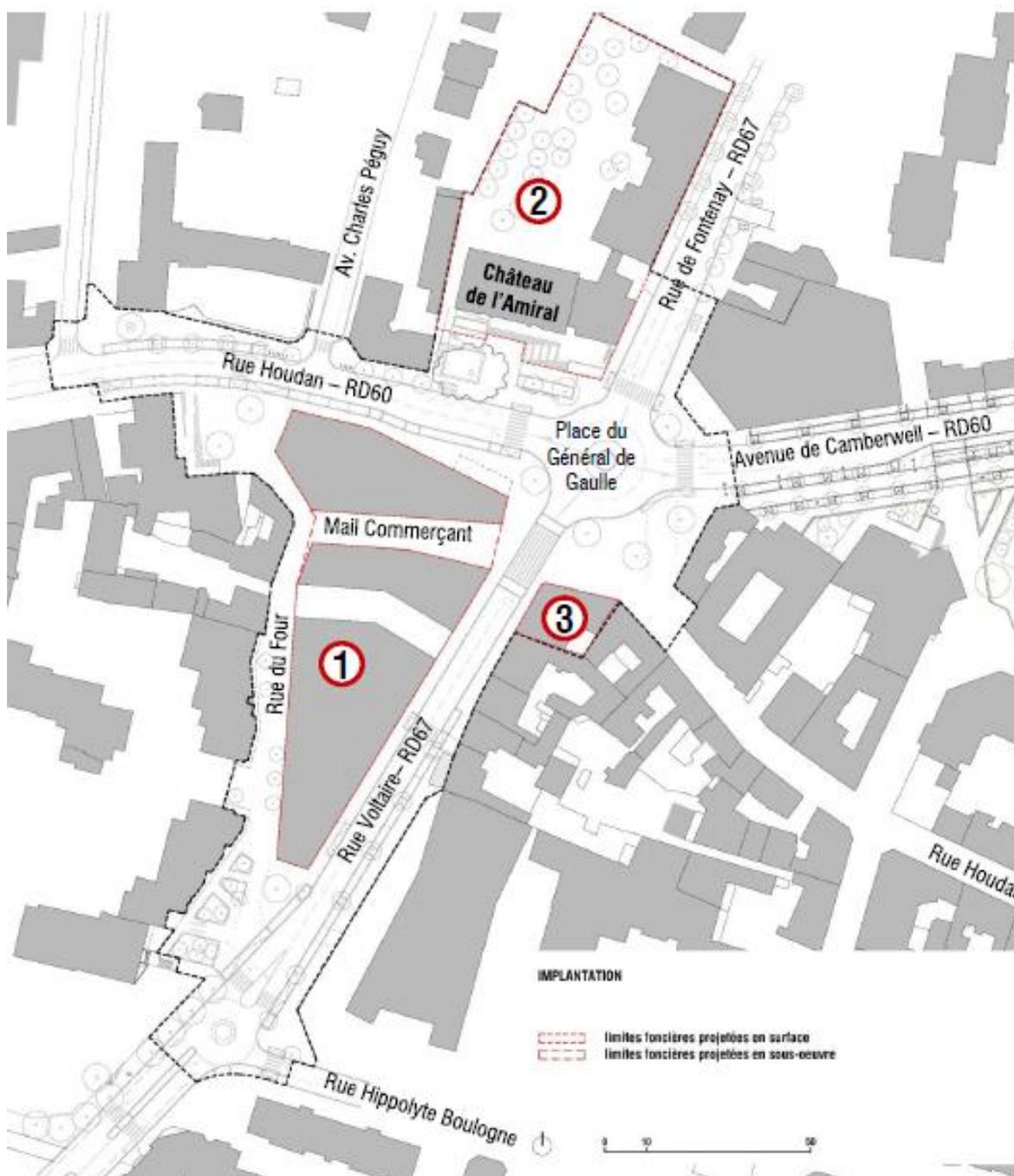
Périmètre du secteur de projet - Document IGREC Ingénierie/MAARU/Endroit en vert - 2019

Le projet d'aménagement permettra de conforter le centre-ville de Sceaux à travers notamment :

- La recomposition des espaces publics pour étendre le quartier piétonnier vers l'ouest avec la création d'un mail piéton, reliant la rue piétonne à la place de la Poste, la requalification des voies départementales en laissant sa juste place à la voiture et en élargissant l'espace dévolu aux piétons, la rationalisation du plan de circulation et enfin la création de plusieurs places piétonnes ;
- la création de commerces, de logements familiaux et étudiants et de co-working.

L'objectif du projet est de redonner une cohérence urbaine au carrefour en travaillant sur les emprises des bâtiments, leur hauteur et l'aménagement des espaces publics.

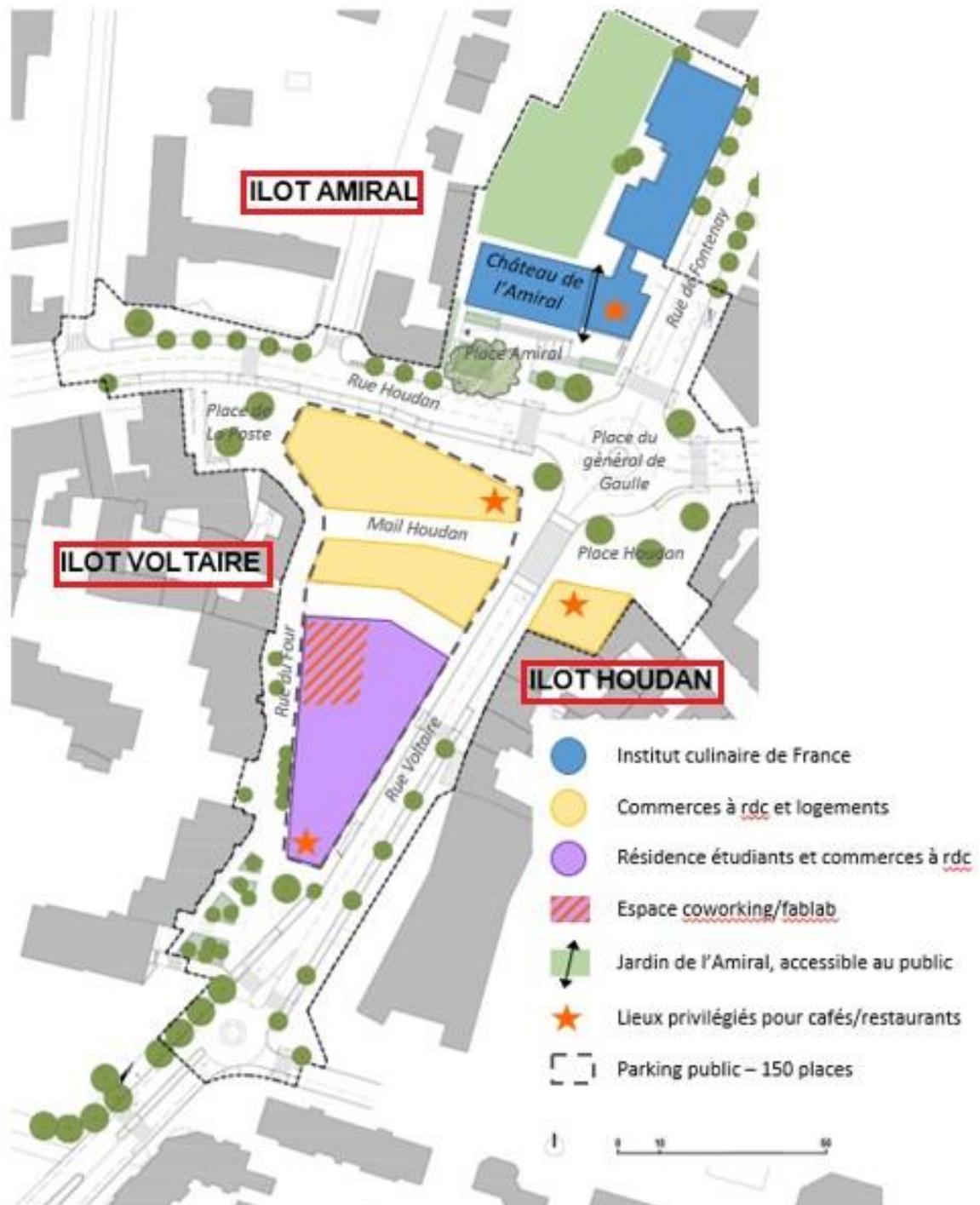
Le projet immobilier se décompose en 3 ilots :



Identification des îlots - Document IGREC Ingénierie/MAARU/Endroit en vert – 2019

- Ilot 1 ou ilot Voltaire : principalement occupé par un parking public de 90 places de stationnement et un ensemble bâti en mauvais état au nord. Il est longé à l'ouest par la rue du Four et à l'est par la rue Voltaire. Il est principalement concerné par la présente procédure, le déclassement d'emprises départementales (108 m²) sur la RD 60 (rue Houdan) et la RD 67 (rue Voltaire) étant nécessaire pour recomposer les fronts urbains.
- Ilot 2 ou ilot Amiral : implanté sur le site du château de l'Amiral, cet ilot accueillera l'institut culinaire de France, une école des arts culinaire. Le permis de construire a été accordé le 26 décembre 2018. Cet ilot n'est pas concerné par la procédure de déclassement.

- Ilot 3 ou ilot Houdan : situé à l'angle de la rue Houdan et de la rue Voltaire, il constitue un ancien délaissé de voirie lié à l'élargissement de la rue Voltaire. A défaut d'autre affectation, il a été aménagé en espace vert. Il est concerné à la marge par la présente procédure, à hauteur de 10 m².



Plan programme du secteur de projet - Document IGREC Ingénierie/MAARU/Endroit en vert - 2019

Des espaces publics réaménagés en lien avec le plan de composition d'ensemble

Le schéma d'aménagement repose sur les axes de composition suivants :

- La reconfiguration du carrefour de Gaulle, permettant d'élargir l'espace dévolu aux piétons et aux circulations douces et de pacifier la circulation automobile afin de

sécuriser les traversées piétonnes. Dans le cadre des études techniques et de la concertation, il a été décidé de maintenir une organisation de la circulation automobile sous forme d'un giratoire plutôt qu'un traitement sous forme d'un carrefour à feux ;

- La création d'un giratoire à l'intersection Voltaire/Hippolyte Boulogne, permettant de fluidifier la circulation automobile ;
- L'extension du quartier piétonnier avec :
 - o Création d'un mail piétonnier, le mail Houdan. Il traverse l'îlot Voltaire, dans le prolongement de la rue piétonne Houdan, pour rejoindre la place de la Poste ;
 - o L'aménagement de traversées piétonnes confortables et sécurisées, au droit du carrefour et notamment en assurant la liaison entre la rue piétonne et le futur mail Houdan ;
 - o L'aménagement d'un réseau de places publiques :
 - place Houdan : elle se situera au débouché de la rue piétonne, dont elle améliorera la visibilité ;
 - place Amiral : le parvis du château de l'Amiral, actuellement inaccessible au public, sera ouvert et incorporé à l'espace public ;
 - place de la Poste : actuellement affectée à l'usage de parking, l'objectif est de la piétonner et de l'inscrire dans le parcours de déambulation depuis le quartier piétonnier.
- La requalification de la rue du Four, intégrée au quartier piétonnier ;
- L'élargissement des trottoirs, au droit de la rue Houdan et de la rue Voltaire.
- La végétalisation des espaces publics à travers : la reconstitution d'alignements plantés, la plantation d'arbres repères sur les places piétonnes, la végétalisation de la rue du Four, la reconquête du jardin de l'Amiral... Dans le cadre du bilan de la concertation sur le programme des espaces publics, la présence du végétal dans les espaces publics est apparu comme un enjeu majeur. Pour répondre à cette attente, le programme des espaces publics repose sur les objectifs suivants :
 - le maintien d'une surface équivalente d'espaces verts de pleine terre, à l'échelle du projet d'ensemble ;
 - la plantation d'au moins autant d'arbres que d'arbres enlevés, à l'échelle du projet d'ensemble ;
 - la plantation d'arbres qui viendront enrichir le patrimoine végétal de la ville et contribueront à créer une identité au lieu.

Les études de maîtrise d'œuvre à venir devront nécessairement intégrer cette dimension.



Document IGREC Ingénierie/MAARU/Endroit en vert - 2019

NOTA : il s'agit d'un schéma fonctionnel et programmatique, à destination des concepteurs qui le feront évoluer. Figurent notamment à titre indicatif : le mobilier, les plantations, les espaces verts...

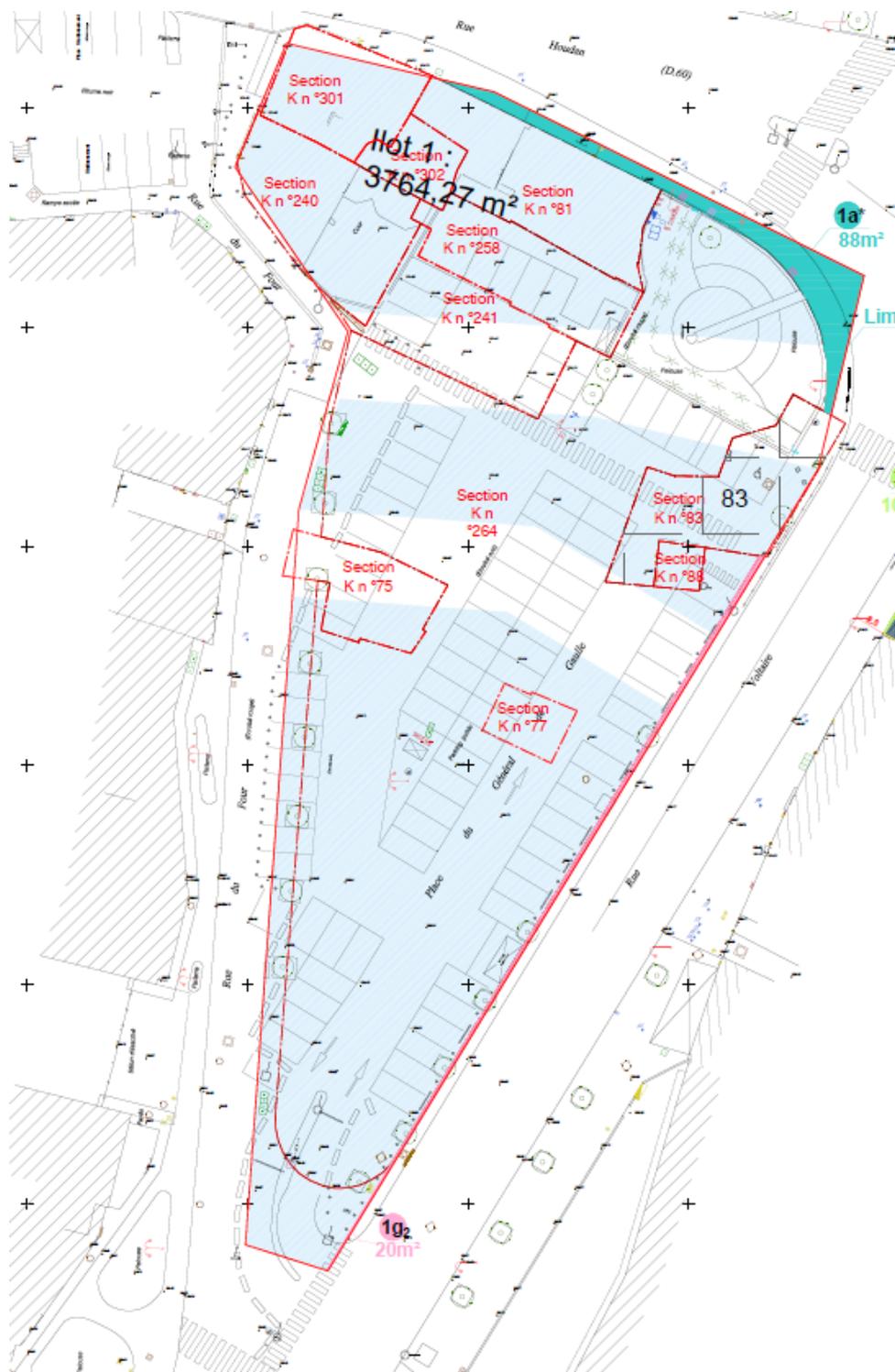
II. LE PROJET DE DECLASSEMENT PRESENTE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Afin de mettre en œuvre le projet des îlots Voltaire et Houdan et la requalification des espaces publics, il est nécessaire de procéder à la désaffectation et de prononcer le déclassement d'une portion minimale d'emprises non cadastrées composant actuellement la voirie départementale. Ce pour les faire entrer dans le domaine privé départemental, ce qui permettra ensuite leur vente à la société NAKARA et à la société PITCH PROMOTION.

Les emprises à déclasser pourront être désaffectées après la réalisation d'une première phase de travaux par le Département des Hauts-de-Seine permettant d'assurer toutes les fonctionnalités. La désaffectation et le déclassement sont prévus à la fin de l'année 2022 préalablement à la vente qui interviendra au plus tard en décembre 2022.

1) Identification des emprises concernées par le projet de déclassement

a) Lot 1a, volume 1



Plan parcellaire des emprises concernées - Gexpertise conseil 2019

Le lot 1a (en vert) ci-dessus désigné, d'une superficie de 88 m², est une portion de trottoir et de chaussée au droit du mémorial du Général de Gaulle et de l'immeuble sis 71, rue Houdan.



Il a fait l'objet d'une division volumétrique permettant d'identifier le volume objet du déclassement (volume n°1), relatif au programme immobilier.

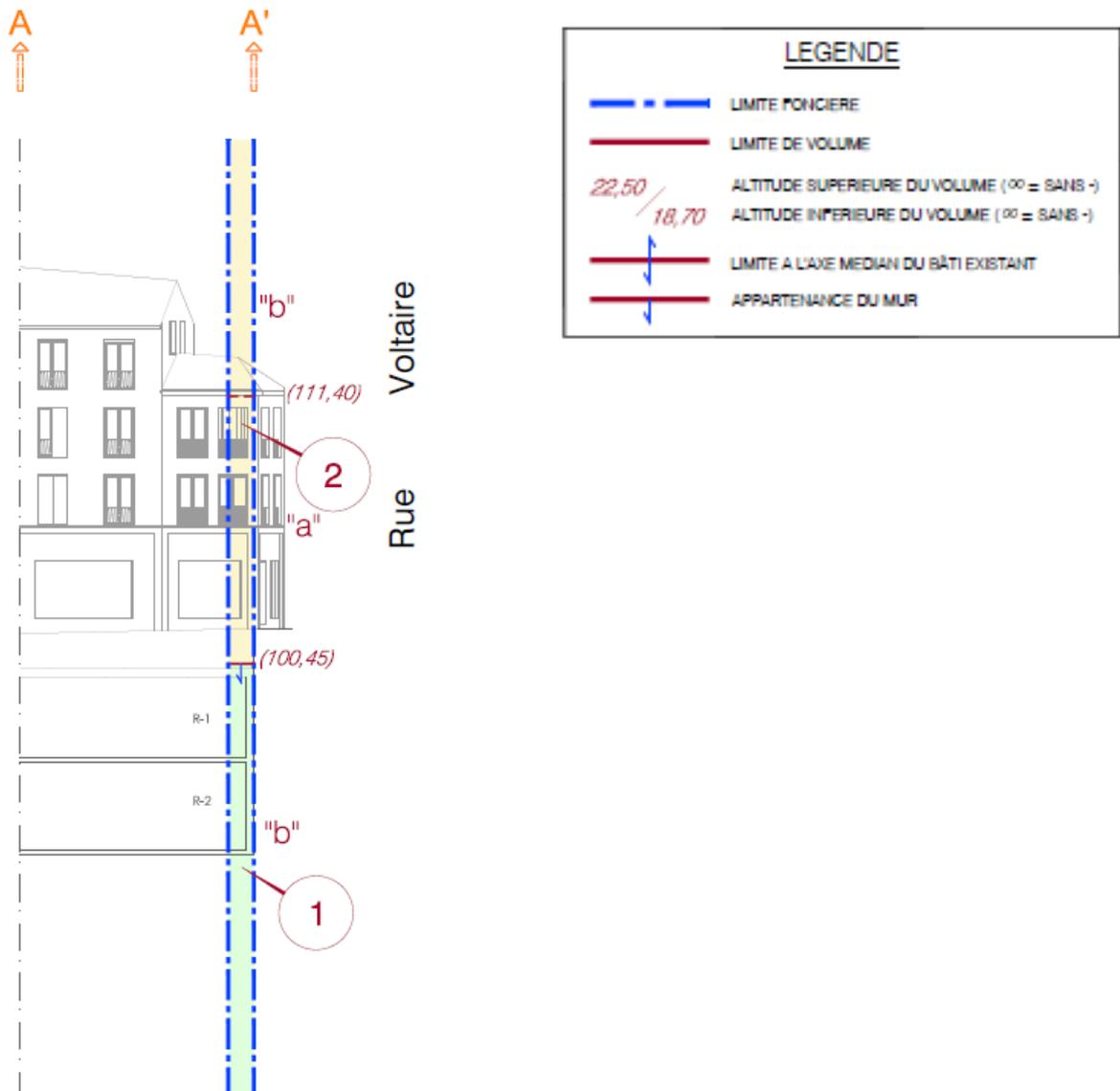
Cette emprise supportera in fine un ensemble immobilier à destination de commerce et d'habitation.

Plan prévisionnel du sous-sol de l'opération immobilière



Plan prévisionnel du rez-de-chaussée de l'opération immobilière





Plan des divisions volumétriques du lot 1a - Gexpertise conseil 2019

Sur ces documents de géomètre, il est ainsi possible d'identifier :

- le volume 1, destiné à être déclassé et incorporé à l'opération immobilière. Il se développe en sous-sol sur la totalité de l'emprise du lot 1a et en sursol, au niveau du futur bâtiment ;
- le volume 2, constitué uniquement de sursol et correspondant à la partie de l'emprise de l'îlot 1 située dans l'emprise du futur mail piéton Houdan. Ce volume est maintenu dans le domaine public et fera l'objet d'un transfert du Département à la Ville.

b) Lot 1g2

Il s'agit d'une étroite bande de trottoir d'environ 30 cm de large, rue Voltaire. Ce lot a une superficie d'environ 20 m², il est matérialisé en rose sur le plan de déclassement inséré dans le dossier d'enquête.



Cette emprise supportera in fine un ensemble immobilier à destination de commerce et d'habitation.

c) Lot 3a2

Ce lot correspond à une petite portion de trottoir rue Voltaire, au droit de l'espace vert situé place du Général de Gaulle. Sa superficie est d'environ 10 m².



Il est matérialisé en vert clair sur le plan ci-dessous.

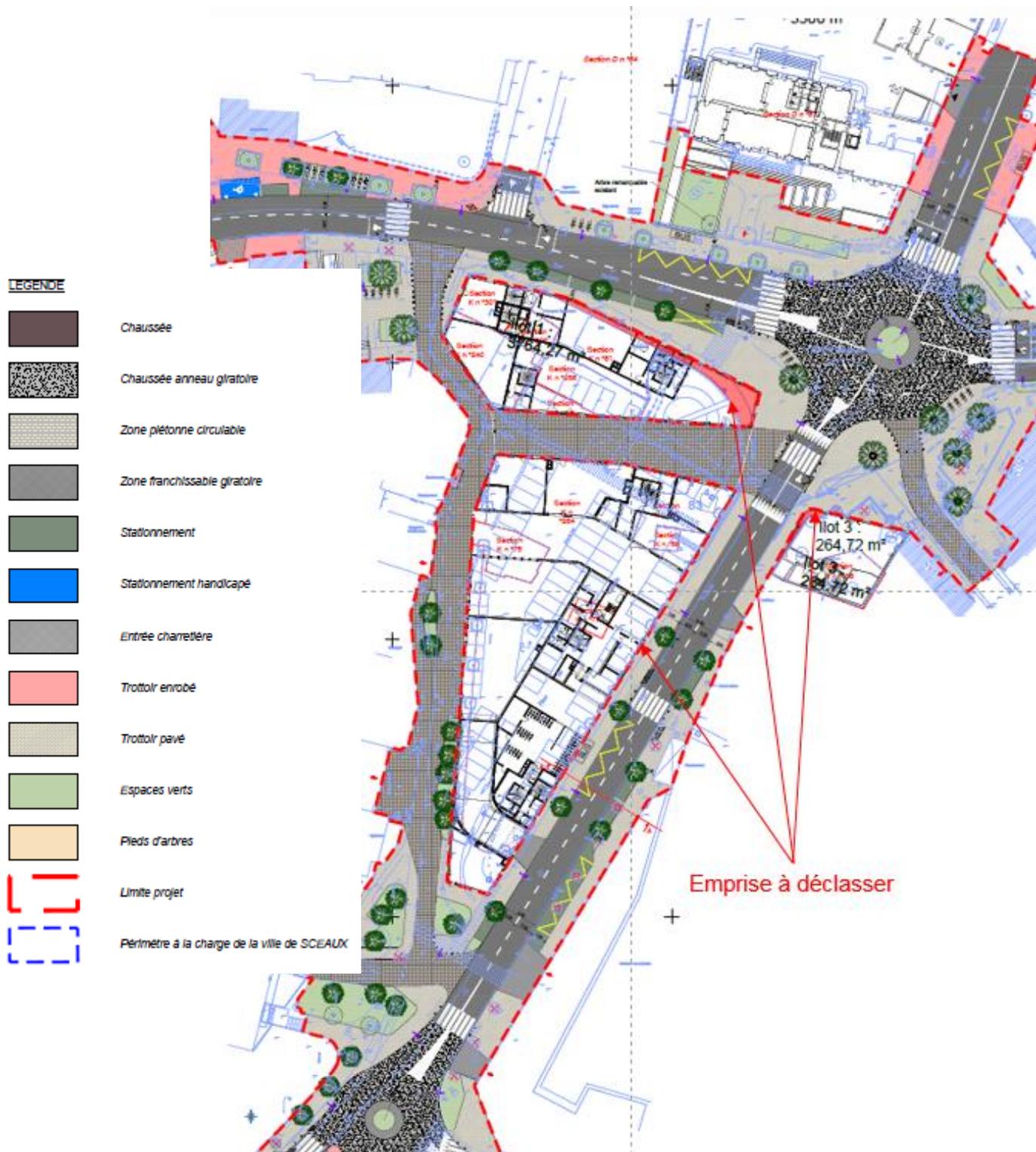
Cette emprise supportera in fine un ensemble immobilier à destination de commerce et d'habitation.



Plan parcellaire des emprises concernées - Gexpertise conseil 2019

2) Analyse des impacts prévisibles et des avantages de la présente opération de déclassement

Le déclassement des emprises ci-avant désignées s'inscrit dans un processus d'aménagement global de la place du général de Gaulle. Les portions de chaussée et de trottoir qui seront désaffectées seront reconstituées dans le cadre du schéma d'ensemble d'aménagement ci-dessous :



Extrait du plan des aménagements – étude Département – 2019

Les impacts du projet de déclassement ont été évalués en prenant en compte le projet d'ensemble de requalification des espaces publics de Gaulle, au regard des thématiques suivantes :

a) Circulations piétonnes et mobilités actives

Les trois emprises à déclasser constituent aujourd'hui des espaces de trottoirs et de chaussée. Comme précisé précédemment, les trottoirs sont étroits (largeur moyenne de 2 m) et sans qualité urbaine particulière.

La désaffectation de ces espaces est largement compensée par un élargissement important des emprises piétonnes, permis par un recalibrage de la chaussée :

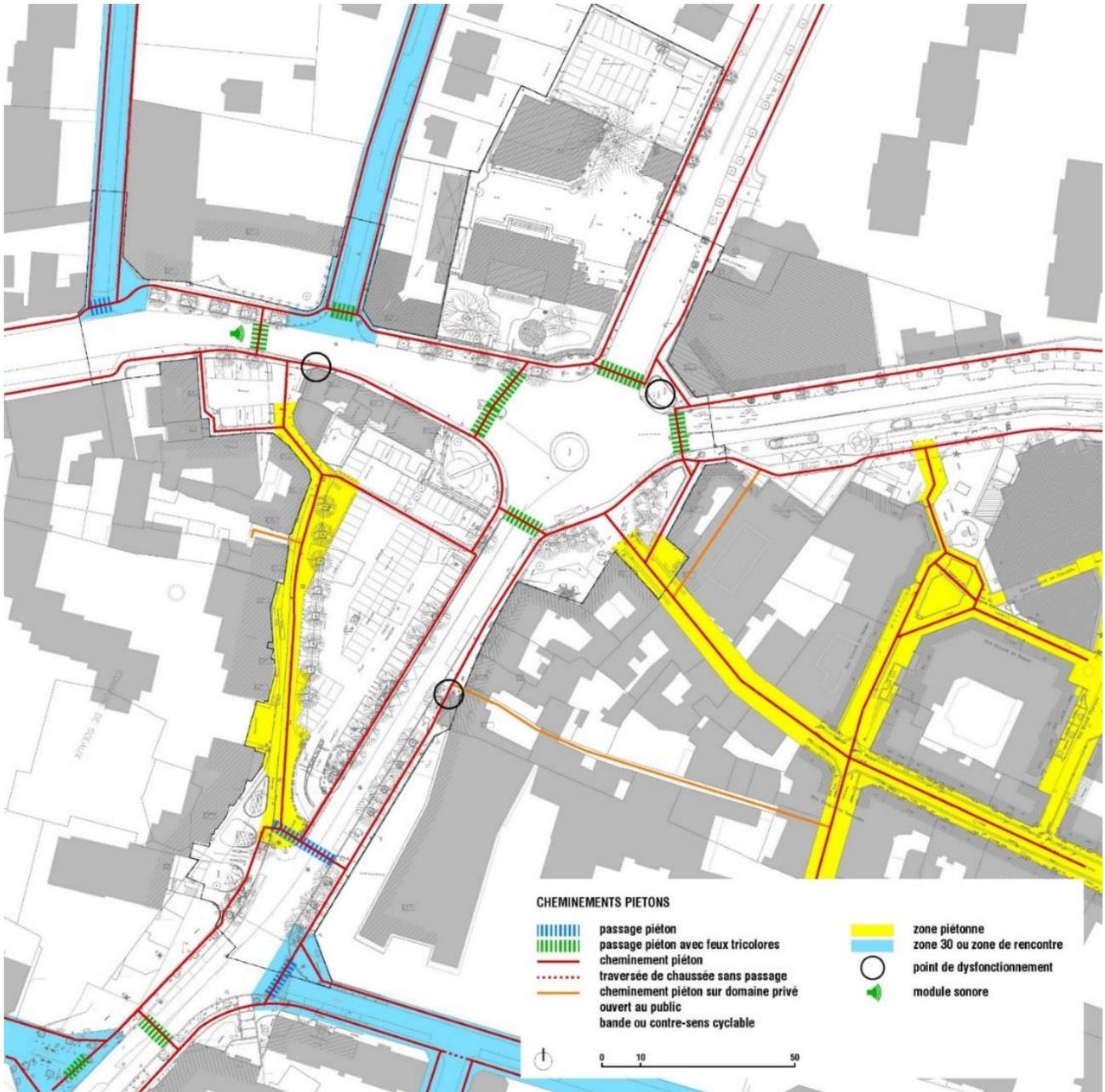
- rue Houdan, le trottoir est étendu à 8/10 m au droit des emprises déclassées ;
- rue Voltaire, le trottoir ouest est étendu à 3,5 m au droit des emprises déclassées ;
- à l'angle rue Voltaire/rue piétonne, si le trottoir n'est élargi qu'à 2,5 m rue Voltaire, les espaces publics sont cependant profondément remaniés avec la création de la place Houdan, le déplacement du passage piéton au nord et la création d'un plateau traversant dans la continuité du mail Houdan.

A l'élargissement des trottoirs, s'ajoute une palette importante d'actions en faveur du piéton :

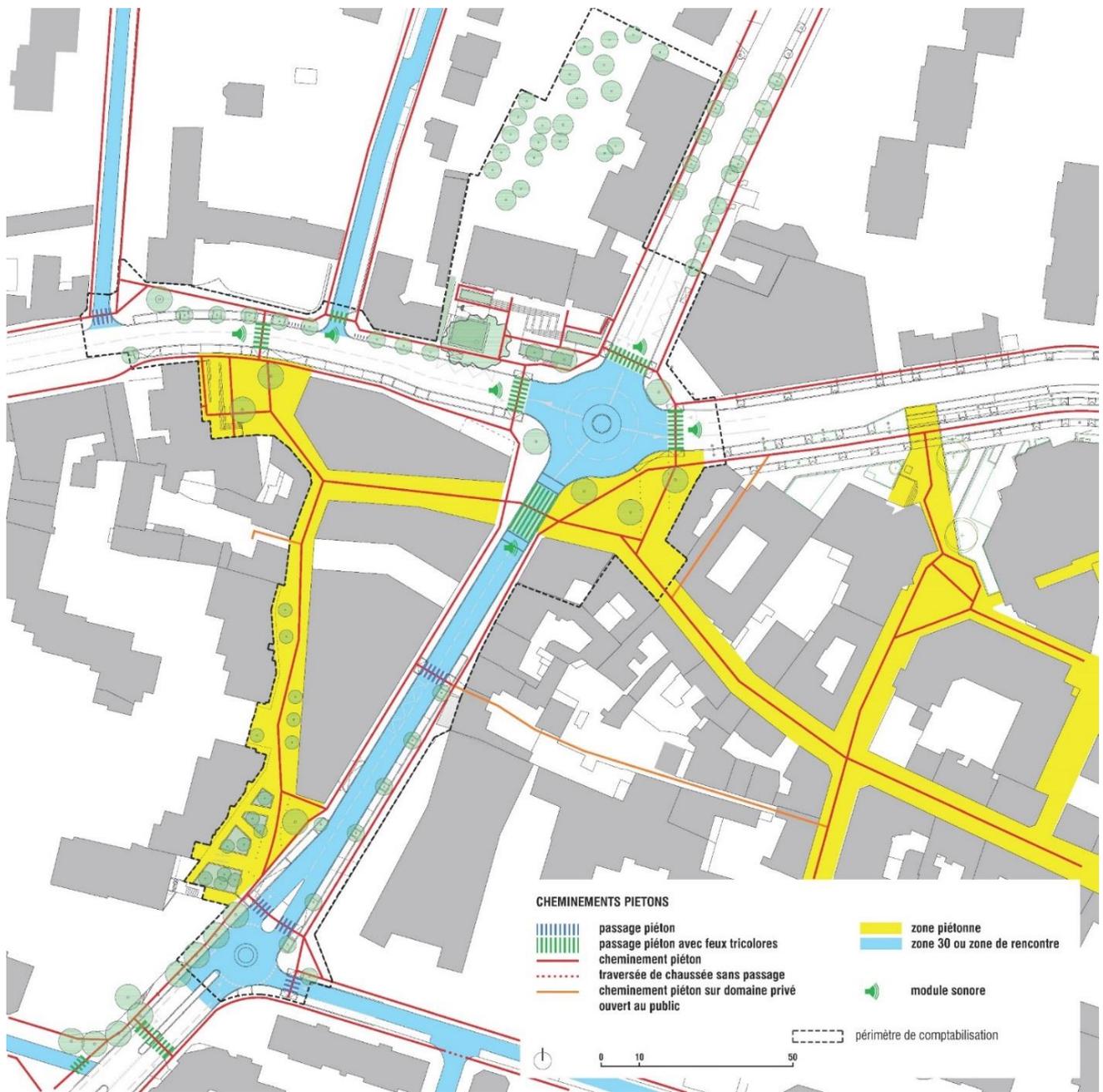
- la création du mail Houdan, dans le prolongement de la rue piétonne ;
- la sécurisation des traversées piétonnes, à travers le déplacement de certaines traversées, l'aménagement de plateaux surélevés, les traitements de sol envisagés...
- la réduction de l'emprise du giratoire, réduisant de ce fait les parcours piétons ;
- la création d'espaces de convivialité, à travers l'aménagement de plusieurs places à vocation piétonne ;
- la végétalisation des espaces par la plantation d'arbres repères.

Les conditions d'accueil et de circulation des piétons seront donc particulièrement améliorées par le projet de requalification des espaces publics.

Concernant les mobilités actives, les circulations douces et notamment les aménagements cyclables, les futures études opérationnelles étudieront les meilleures solutions pour ce centre-ville : adaptation de la réglementation concernant la vitesse, espaces partagés, bandes cyclables etc ...



Etat actuel des cheminements piétons - Document IGREC Ingénierie/MAARU/Endroit en vert - 2019



Etat futur des cheminements piétons - Document IGREC Ingénierie/MAARU/Endroit en vert - 2019

b) Circulation automobile

L'élargissement des espaces piétons s'effectuera par un recalibrage des chaussées en entrée et sortie du giratoire. Le schéma d'aménagement retenu prévoit ainsi une réduction importante de l'emprise des voiries circulées au profit des espaces dédiés aux piétons, sans pour autant modifier fondamentalement les principes de fonctionnement du site ni altérer son fonctionnement.

Il s'agit :

- d'optimiser le dimensionnement des carrefours, notamment du carrefour de Gaulle, aujourd'hui très étendu,
- de réduire le nombre de files de circulation aux endroits où cela est possible,
- d'optimiser les largeurs de files.

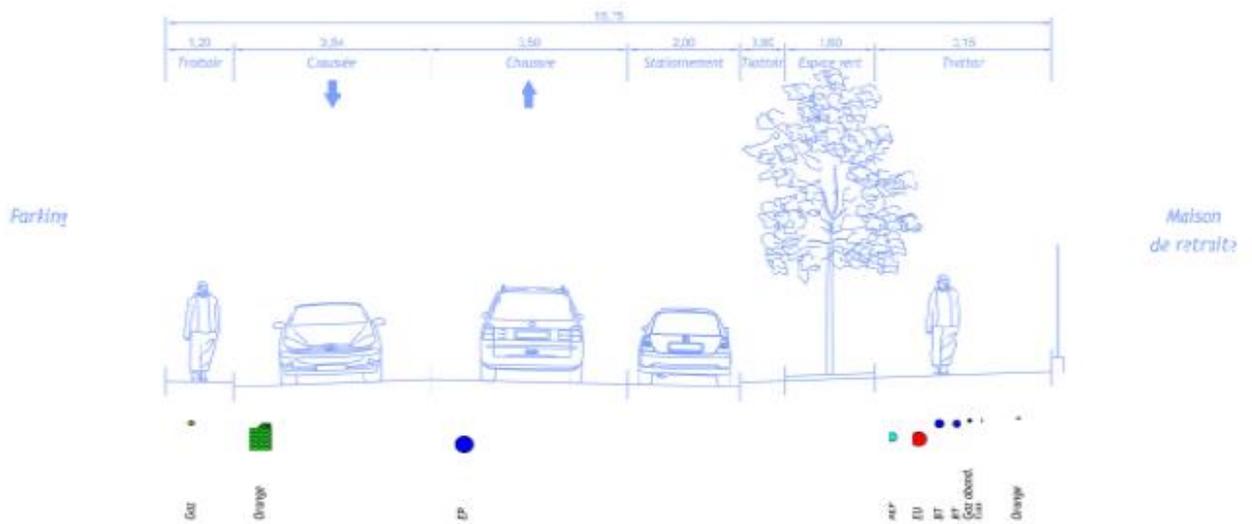
Les incidences du projet sur les flux automobiles ont été évaluées, sur les deux voies départementales structurantes :

- L'opération immobilière en elle-même ne générera qu'un très faible accroissement du trafic, estimé à 30/40 véhicules supplémentaires par heure aux heures de pointe, sur des axes drainant aujourd'hui chacun entre 10 000 et 12 000 véhicules par jour ;
- Le rond-point à feux du carrefour de Gaulle, de dimension moindre que l'actuel et recentré, permet de conserver un fonctionnement satisfaisant, réduit les mouvements gênants, notamment les tourne-à-gauche, et améliore la lisibilité fonctionnelle du carrefour.

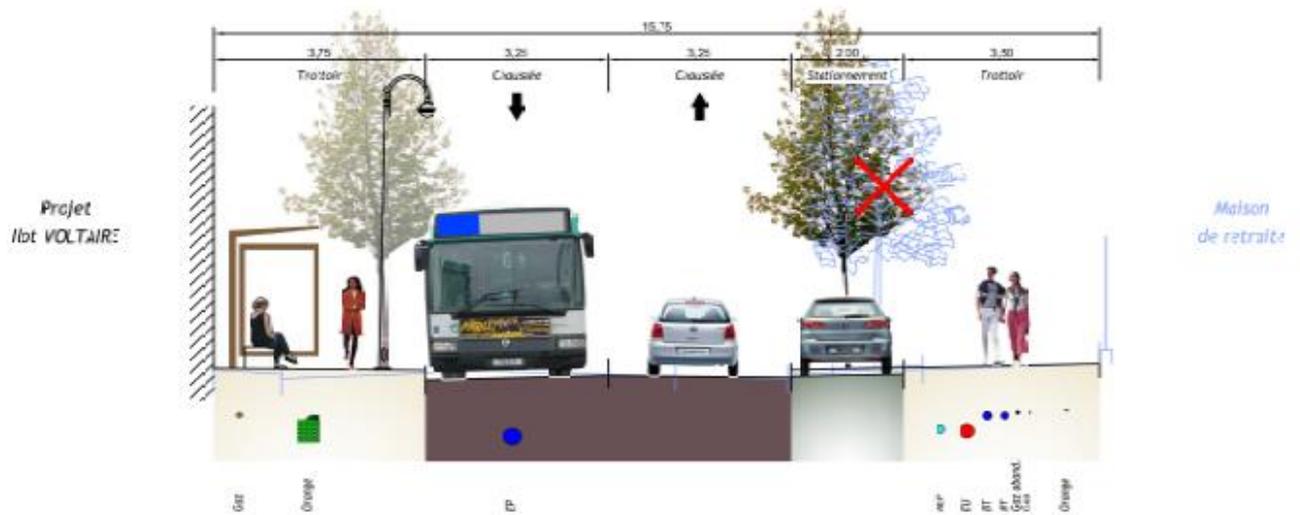
Couplé à un second giratoire à créer, à l'intersection Voltaire/Hippolyte Boulogne, il permet la réalisation de tous les mouvements tournants et simplifie les parcours de circulation. La création de ce second giratoire permet également de traiter les situations d'engorgement observées aux heures de pointes, à cette intersection.

Le plan de circulation des bus a évidemment été intégré à l'établissement du programme et du schéma fonctionnel : les quatre lignes de bus qui traversent aujourd'hui le site (128, 192, 395 et 6) sont maintenues, leur itinéraire n'est pas modifié. Les arrêts sont également conservés, à l'exception de la ligne 6, qui assure aujourd'hui un arrêt de régulation peu satisfaisant dans le carrefour de Gaulle, au débouché de la rue piétonne. Des solutions de repositionnement sont à l'étude, notamment avenue de Camberwell.

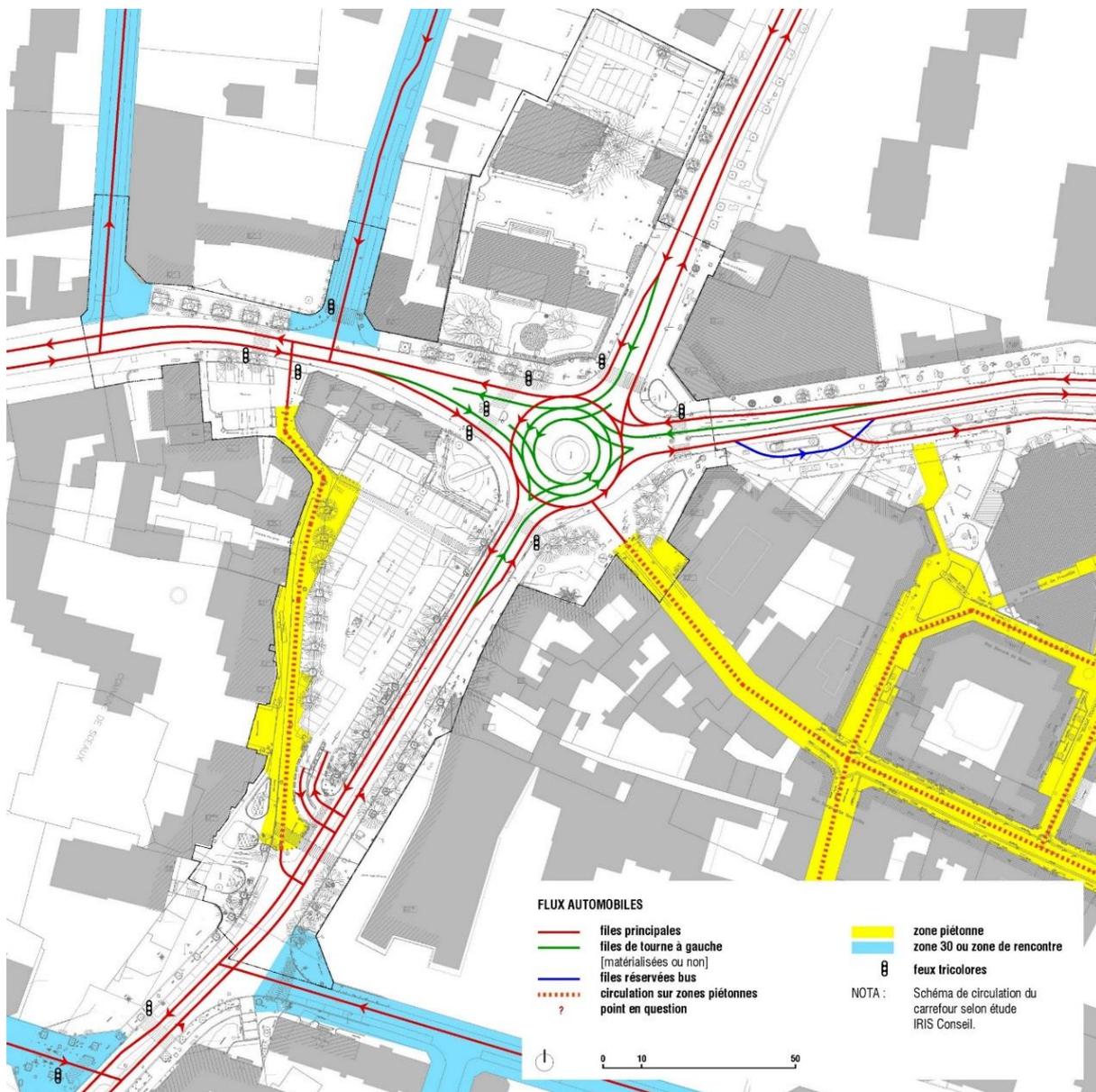
EXISTANT



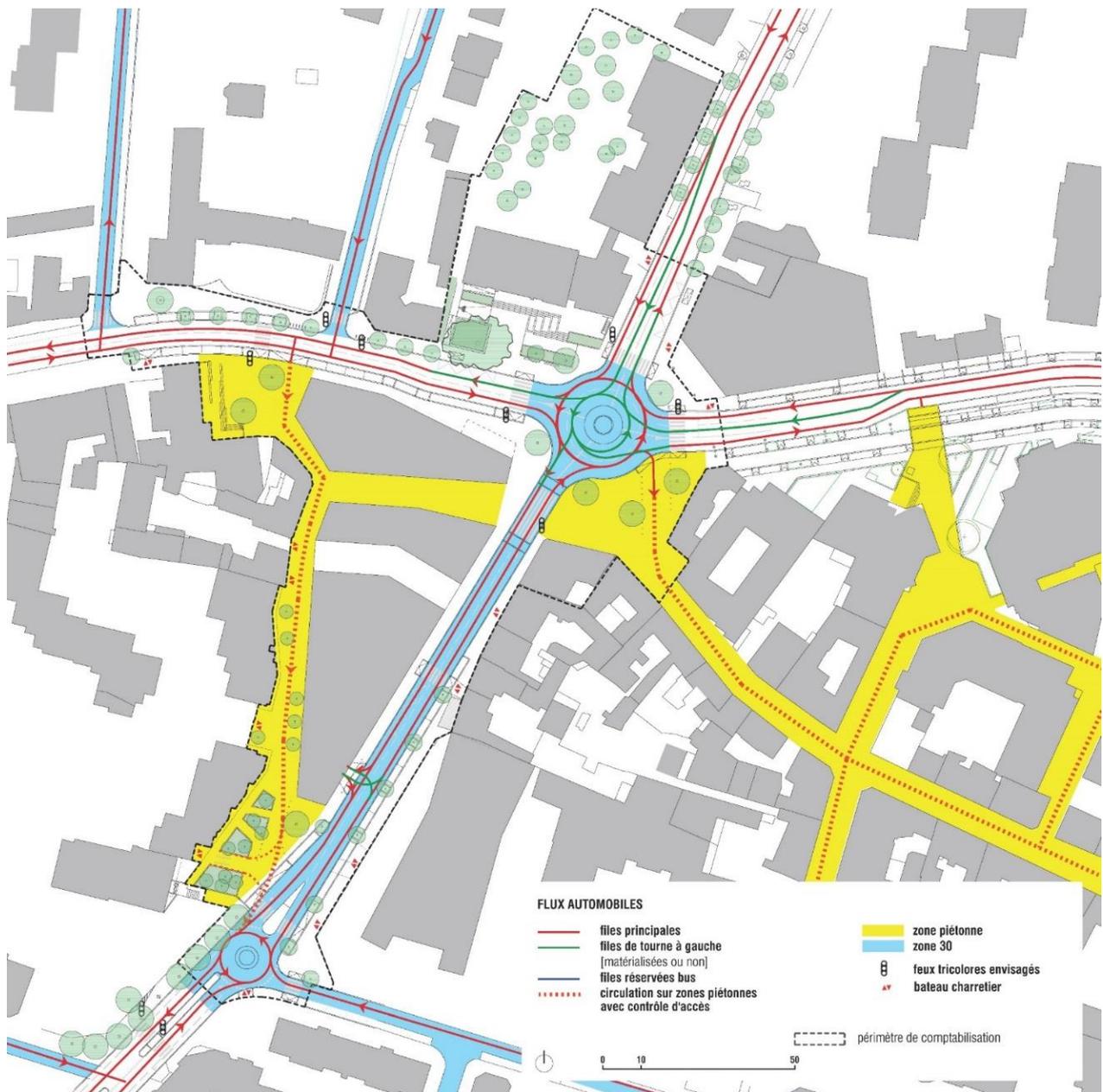
PROJET



Profils de la rue Voltaire, état existant / état projeté, Coupe AA – Plan des aménagements – étude Département – 2019



Etat actuel des circulations automobiles - Document IGREC Ingénierie/MAARU/Endroit en vert - 2019



Etat futur des circulations automobiles - Document IGREC Ingénierie/MAARU/Endroit en vert - 2019

c) Stationnement

Compte-tenu de l'ampleur du projet, l'ensemble du stationnement sera réaménagé. Si des places sur voirie seront supprimées pour développer le quartier piétonnier (place de la Poste) ou pour la plantation d'arbres (rue Voltaire), de nouvelles places sur voirie seront créées (rue Houdan notamment) avec un bilan global qui devra tendre vers le maintien du nombre de places existantes. Un parking public de 150 places environ sera construit en sous-sol du programme immobilier situé îlot Voltaire pour remplacer le parking de surface existant (90 places) et l'étendre.

d) Végétalisation

Le site est actuellement très minéralisé.

Le patrimoine arboré existant comprend une soixantaine d'arbres à l'échelle de la totalité du site, soit environ 1 arbre/300 m² de terrain. Il s'agit pour l'essentiel d'arbres d'alignement, rue Houdan, rue Voltaire et rue du Four.

Une vingtaine d'arbres (essentiellement des arbres d'alignement, les marronniers, situés sur le parking de Gaulle actuel) sera enlevée pour la réalisation du projet de l'îlot Voltaire.

A travers ce projet, les espaces verts de pleine terre sont augmentés au bénéfice du jardin de l'Amiral. Les deux cèdres remarquables sont conservés et préservés. Une vingtaine d'arbres de moyen à grand développement sera plantée : charmes, tupelos, érables, pommiers à fleurs... Egalement, une vingtaine de sujets en cépée : érables, arbres à caramel, cornouillers, noisetiers, seringats, hortensias...

Sur les espaces publics, le Département et la Ville demanderont à l'équipe de conception d'intégrer la dimension végétale à tous les stades des études.

Les objectifs, à l'échelle du projet d'ensemble, sont les suivants :

- le maintien d'une surface équivalente d'espaces verts de pleine terre, à l'échelle du projet d'ensemble ;
- la plantation d'au moins autant d'arbres que d'arbres enlevés, à l'échelle du projet d'ensemble ;
- la plantation d'arbres qui viendront enrichir le patrimoine végétal de la ville et contribueront à créer une identité au lieu.

3) Appréciation sommaire des dépenses à réaliser

Le déclassement des emprises précédemment identifiées s'inscrit dans un projet d'ensemble de requalification du secteur et en est indissociable. Il n'est donc pas possible d'isoler spécifiquement les dépenses à réaliser préalablement au déclassement.

A ce stade, le montant total des dépenses de travaux de requalification des espaces publics est évalué à 4 000 000 € HT sur l'ensemble du périmètre.

III. CADRE REGLEMENTAIRE, DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT, COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le réalignement des fronts bâtis sur les rues Houdan (voie départementale RD 60) et Voltaire (voie départementale RD 67) nécessite de procéder à la désaffectation et de prononcer le déclassement des emprises publiques départementales qui seront intégrées au projet immobilier.

Ces emprises sont actuellement affectées à la circulation publique. Conformément à l'article L.131-4 du code de la Voirie routière, le déclassement est prononcé par délibération du conseil départemental, après enquête publique et désaffectation effective des emprises.

Les modalités de l'enquête publique sont fixées par les articles R.131-3 à R.131-8 du code de la Voirie routière et les articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 du code des Relations entre le public et l'administration (CRPA).

1) Organisation de l'enquête publique

La présente notice est établie dans le cadre de l'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement des emprises considérées. Elle constitue l'un des documents du dossier d'enquête publique.

L'enquête publique est organisée selon les modalités suivantes :

- Le président du conseil départemental a désigné Monsieur Adrian Boros, Directeur Général des Services Techniques en retraite, comme commissaire enquêteur et a décidé de l'ouverture d'une enquête publique du 26 janvier au 10 février 2021 inclus, par arrêté pris le 22 décembre 2020. Conformément à l'article R.131-3 du code de la voirie routière, la durée de l'enquête est fixée à 15 jours.
- Les observations formulées par le public seront recueillies par le registre spécialement ouvert à cet effet. Ces observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie. Le registre, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.
- Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie a été faite aux propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet de déclassement, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception, lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.
- Un avis relatif à l'enquête publique a été affiché sur les panneaux administratifs de la ville de Sceaux quinze jours au-moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête.
- Un avis a également été publié dans deux journaux diffusés dans le Département, huit jours au moins avant le début de l'enquête.

En complément, une information a été publiée sur le site internet du Conseil Départemental dès le 04/01/2021 et sur celui de la Ville de Sceaux le 06/01/2021.

L'enquête publique se déroule à l'hôtel de ville de Sceaux, 122 rue Houdan :

- o les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;
- o le jeudi de 8h30 à 12h
- o le samedi de 9h à 12h.

- Le commissaire enquêteur recevra le public à l'hôtel de ville :

Pendant la durée de l'enquête, un registre est tenu à la disposition du public pour qu'il consigne ses observations. Celles-ci peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville de Sceaux, 122 rue Houdan ou par voie électronique à l'adresse suivante : declassermentpublic-routier-sceaux@enquetepublique.net.

- A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet au président du conseil départemental le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.
- Le déclassement des parcelles sera soumis à l'approbation du Conseil départemental, au regard de l'enquête publique et de ses conclusions.

2) Composition du dossier d'enquête

La composition du dossier d'enquête est déterminée par l'article R.131-5 du code de la Voirie routière et l'article R.134-22 du code des relations entre le public et l'administration.

Il comprend :

- La présente notice qui indique l'objet de l'enquête et les raisons pour lesquelles le déclassement des emprises est envisagé. La notice fait également état des textes qui régissent l'enquête publique, de la décision qui sera adoptée au terme de celle-ci et de l'autorité compétente pour la prendre ;
- Un plan de situation ;
- Un plan parcellaire permettant d'identifier les parcelles objet du déclassement ;
- La liste des propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie, dans l'emprise du projet,
- Les justificatifs de parution de l'avis d'enquête dans la presse et sur les sites internet du Département, de la Commune ainsi que les justificatifs de l'affichage légal sur les voies concernées (documents intégrés à la notice),
- S'il y a lieu, l'étude d'impact prévue par la réglementation en vigueur. En l'occurrence, le projet n'entre pas dans le champ d'application de l'article R.122-22 du code de l'Environnement relatif aux travaux, ouvrages ou aménagements soumis à étude d'impact.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Insertion de l'avis d'enquête sur le site internet du Département

Annexe 2 : Insertion de l'avis d'enquête sur le site internet de la Commune

Annexe 3 : arrêté d'ouverture d'enquête affiché au siège du Département

Annexe 4 : Affichage légal sur site le 07/01/2021 et 1^{er} contrôle du 14/01/2021

Annexe 5 : Insertions presse dans les journaux Les Echos et le Parisien 92 le 07/01/2021

Annexe 6 : Courrier de notification individuelle du dépôt du dossier en mairie

ENQUÊTE PUBLIQUE À SCEAUX À L'INTERSECTION DES RD60 ET 67

Publié le 04/01/2021



L'appel à projet « Inventons la Métropole », a identifié la place du Général de Gaulle comme secteur stratégique du centre-ville de Sceaux. La requalification de ce site en centre urbain a pour objet de conforter le secteur en place structurante, à l'entrée du centre-ville et à l'intersection des RD 60 (rue Houdan) et 67 (rue Voltaire).

Pour mettre en œuvre ce projet d'aménagement, il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public départemental de trois emprises issues du domaine public routier départemental, d'une superficie totale d'environ 118 m².

Le Département organise une enquête publique de déclassement, conformément aux modalités prévues aux articles R.131-3 à R.131-8 du Code de la voirie routière, qui interviendra du 26 janvier au 10 février la mairie de Sceaux, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, situé 122 rue Houdan - 92330 Sceaux.

Le dossier sera consultable les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12h00 et de 13 h 30 à 17h30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Au plus tard à la date de l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront par ailleurs mises à la disposition du public :

- sur le site web du Conseil départemental
- sur le site web du projet : <http://declassermentpublic-routier-sceaux.enquetepublique.net>.

Pendant trois permanences, le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public au même endroit : à l'accueil de l'Hôtel de Ville, situé 122 rue Houdan - 92330 Sceaux :

- mardi 26 janvier 2021, de 8 h 30 à 12 h 00
- samedi 30 janvier 2021, de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 10 février 2021, de 8 h 30 à 12 h 00.

Les observations formulées par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie, comme le prévoit l'article R 134-24 du CRPA.

Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé : declassermentpublic-routier-sceaux@enquetepublique.net



[Consultez l'arrêté d'ouverture d'enquête](#)

RETOUR

MA VILLE ▾ MA MAIRIE ▾ MON QUOTIDIEN ▾ MES ACTIVITÉS ▾

SCEAUX fr

RECHERCHER: *Saisir un mot clé, un service, ...* 🔍

Accueil ▸ Actualités ▸ **Projet De Gaulle Enquête publique** 📄 📱 ↶

URBANISME

Projet De Gaulle - Enquête publique

Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics de la place du Général-de-Gaulle à Sceaux, le Département des Hauts-de-Seine organise une enquête publique.



Cette enquête concerne le déclassement du domaine public routier départemental portant sur trois emprises d'environ 118 m². L'enquête publique se tiendra du 26 janvier au 10 février 2021 à l'hôtel de ville (122 rue Houdan), aux jours et heures d'ouverture habituels. Trois permanences du commissaire enquêteur se dérouleront à l'hôtel de ville les 26 janvier et 10 février de 8h30 à 12h, et le 30 janvier de 9h à 12h.

[> Plus d'informations sur le site des Hauts-de-Seine](#)

← PRÉCÉDENT RETOUR À LA LISTE SUIVANT →

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

COMMUNE DE SCEAUX

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL DE TROIS EMPRISES D'UNE SURFACE TOTALE D'ENVIRON 118 M²,
SITUEES RUES HOUDAN ET VOLTAIRE A SCEAUX**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.131-4, R.131-3 à R.131-8,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article R.134-5,

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2021, établie le 18 novembre 2020,

Vu le dossier d'enquête et le plan de déclassement,

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique de quinze jours à compter du 2 décembre 2020, préalablement au déclassement du domaine public routier départemental de trois emprises d'environ 118 m² situées rue Houdan et rue Voltaire à Sceaux,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire national,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,

Considérant que l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et que les mesures générales prévues pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ne permettaient pas de procéder aux formalités préalables ni à la tenue de cette enquête dans des conditions satisfaisantes,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2020 abrogeant l'arrêté en date du 5 octobre 2020,

Considérant qu'il y a lieu de reprogrammer cette enquête en adaptant les modalités d'organisation de la consultation du public au contexte sanitaire actuel, notamment à travers la possibilité de recourir à des contributions dématérialisées,

Vu le dossier d'enquête et le plan de déclassement,

Considérant l'appel à projet « Inventons la Métropole », qui a identifié la place du Général de Gaulle à Sceaux comme secteur stratégique du centre-ville,

Considérant que la requalification de ce site en véritable centre urbain permettra de conforter le secteur dans son rôle de place structurante de la métropole, à l'entrée du centre-ville et à l'intersection des RD 60 (rue Houdan) et 67 (rue Voltaire),

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
092-229200506-20201228-EPDECLASSCX-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/12/2020
Affichage : 05/01/2021

Considérant qu'il est nécessaire de procéder, pour la réalisation de ce projet, au déclassement d'emprises issues du domaine public routier départemental, pour une surface d'environ 118 m², en vue de leur intégration dans le domaine privé départemental,

Considérant que ces emprises constituent partiellement l'assiette des voies Houdan et Voltaire, inscrites dans le réseau routier départemental et que leur désaffectation implique une modification localisée du réseau viaire,

Considérant que ces emprises ont vocation à être cédées,

Considérant que ces emprises seront ensuite incluses dans le projet immobilier comprenant des logements et des commerces,

ARRETE

Article 1

Il sera procédé sur la commune de Sceaux (Hauts-de-Seine) à une enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier départemental de trois emprises d'environ 118 m², situées rue Houdan et rue Voltaire, en vue de leur intégration dans le domaine privé départemental préalablement à leur cession.

Article 2

Monsieur Adrian Boros, Directeur Général des Services Techniques en retraite, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur à cet effet.

Article 3

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Sceaux.

Article 4

Le dossier de l'enquête préalable au déclassement ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant 15 jours du mardi 26 janvier 2021 au mercredi 10 février 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, situé 122 rue Houdan - 92330 Sceaux, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17h30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Au plus tard à la date de l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier d'enquête seront par ailleurs mises à la disposition du public

- Sur le site internet du Conseil départemental : www.hauts-de-seine.fr
- Sur le site internet du projet : <http://declassementpublic-routier-sceaux.enquetepublique.net>

Article 5

Pendant trois permanences, le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public au même endroit : à l'accueil de l'Hôtel de Ville, situé 122 rue Houdan – 92330 Sceaux :

- mardi 26 janvier 2021, de 8 h 30 à 12 h 00
- samedi 30 janvier 2021, de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 10 février 2021, de 8 h 30 à 12 h 00.

Article 6

Les observations formulées par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie, comme le prévoit l'article R 134-24 du CRPA. Le registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur.

Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé : declassementpublic-routier-sceaux@enquetepublique.net



Article 7

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur. Le Commissaire enquêteur transmettra, dans le délai d'un mois, au Président du Conseil départemental, le dossier et le registre d'enquête accompagné de ses conclusions motivées.

Article 8

Le public sera informé de l'ouverture de l'enquête par l'insertion de l'arrêté du Président du Conseil départemental, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans la Commune intéressée.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du Président du Conseil départemental sera publié par voie d'affiches.

L'avis d'ouverture d'enquête est également consultable :

- Sur le site internet du Conseil départemental : www.hauts-de-seine.fr
- Sur le site internet du projet : <http://declassermentpublic-routier-sceaux.enquetepublique.net>

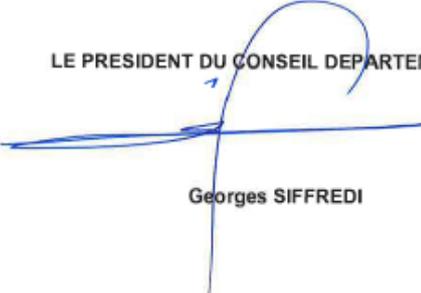
Article 9

Monsieur le Maire de la Commune de Sceaux et Monsieur Adrian Boros, commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Nanterre, le

Affiché le : **22 DEC. 2020**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Georges SIFFREDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

092-229200506-20201228-EPDECLASSCX-AI

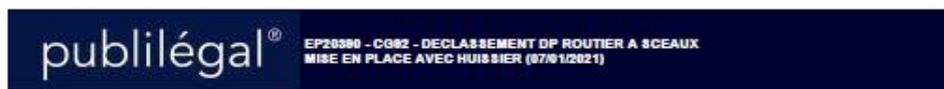
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020

Affichage : 05/01/2021

Annexe 4

- 07/01/2021 : Mise en place de l'affichage légal avec huissier de justice :



📍 92330 - SCEAUX - POINT 1 - ANGLE RUE HOUDAN ET AVENUE CHARLES PEGUY

Support : Poteau de rue

Descriptif



📍 92330 - SCEAUX - POINT 2 - 71 RUE HOUDAN

Support : Lampadaire

Descriptif



📍 92330 - SCEAUX - POINT 3 - ANGLE RUE HOUDAN ET RUE VOLTAIRE

Support : Lampadaire sur rond point

Descriptif



📍 92330 - SCEAUX - POINT 4 - PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Support : Panneau directionnel

Descriptif



📍 92330 - SCEAUX - POINT 5 - 11 RUE VOLTAIRE

Support : Lampadaire

Descriptif



📍 92330 - SCEAUX - POINT 6 - 20 RUE VOLTAIRE

Support : Lampadaire

Descriptif



🏠 82330 - SCAUX - MAIRIE - 122 RUE HOUDAN

Support : 2

Descriptif



- 1^{er} contrôle affichage légal sur site le 14/01/2021 :

publilégal®

EP20200 - CG62 - DÉCLASSEMENT DP ROUTIER A SCEAUX
PREMIER CONTRÔLE (14/01/2021)



82330 - SCEAUX - POINT 1 - ANGLE RUE HOUDAN ET AVENUE CHARLES PEGUY

Support : Poteau de rue

Descriptif



82330 - SCEAUX - POINT 2 - 71 RUE HOUDAN

Support : Lampadaire

Descriptif





82330 - SCEAUX - POINT 3 - ANGLE RUE HOUDAN ET RUE VOLTAIRE

Support : Lampadaire sur rond point

Descriptif



82330 - SCEAUX - POINT 4 - PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Support : Panneau directionnel

Descriptif





82330 - SCEAUX - POINT 6 - 11 RUE VOLTAIRE

Support : Lampadaire

Descriptif



82330 - SCEAUX - POINT 8 - 20 RUE VOLTAIRE

Support : Lampadaire

Descriptif





82330 - SCEAUX - MAIRIE - 122 RUE HOUDAN

Support : 2

Descriptif





Pôle Attractivité, Culture et Territoire
Direction des Mobilités

Réf.: DMUEP/2021-1
Contact : aritter@hauts-de-seine.fr
Tél. : 01.41.91.26.44

LRAR n° 2 C 121 386 4525 1

Nanterre, le **04 JAN. 2021**

Objet : enquête publique relative au déclassement du domaine public routier départemental de trois emprises d'une surface totale d'environ 118 m², situées rues Houdan et Voltaire à Sceaux

Monsieur le Maire,

Le volet immobilier du projet d'aménagement de la place du Général de Gaulle et de ses abords prévoit un ajustement du tracé des rues Houdan (RD 60) et Voltaire (RD 67).

Trois emprises issues de ces voies départementales sont concernées par ce projet et doivent en conséquence faire l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public avant toute cession.

Conformément aux dispositions du code de la voirie routière, une enquête publique préalable à leur déclassement se déroulera du 26 janvier au 10 février 2021, dans les locaux de la mairie de Sceaux, suivant les modalités décrites dans l'arrêté ci-joint.

Il apparaît que la Commune de Sceaux est propriétaire des parcelles cadastrées section K n°81, K n°83 et K n°264 ainsi que d'une partie du domaine public communal aménagé en espace vert au débouché de la voie piétonne.

Ces biens étant situés à proximité des emprises visées par l'enquête publique, vous êtes destinataire du présent courrier valant notification au titre de l'article R 131-6 du code de la voirie routière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe Caron
Directeur des Mobilités

P.J. : Copie de l'arrêté pris en date du 22 décembre 2020

Charles CHEMAMA
L'adjoint au Directeur des Mobilités

Monsieur Philippe Laurent
Conseiller régional d'Ile-de-France
Maire de Sceaux
Hôtel de Ville
122, rue Houdan
92330 Sceaux

Nous contacter par courrier ou téléphone
Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex
Tél. : 0806 00 00 92
www.hauts-de-seine.fr

Nous rendre visite
Immeuble « Le Salvador »
61, rue Salvador Allende
92000 Nanterre